L'ABEILLE.
FEUILLE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
IMPRIMEE PAR JEROME BAYON.
... il faut que l'UNION soit conservée.
LUNDI MATIN, 24 AOUT 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 24 aout.

☞ Vu le manque de papier, et la difficulté d'en obtenir, nous sommes forcés de suspendre pour quelque temps notre publication quotidienne, jusqu'à ce que nous puissions nous en procurer.

Nous espérons recevoir nos nouveaux matériaux par le prochain arrivage de New York, et aussitôt la reprise des affaires, nous publierons notre feuille sur un plus grand format et avec de nouvelles améliorations, comme nous l'avons promis.

☞ Nos jours de publication, à dater d'aujourd'hui, seront les Lundis, Mercredis et Vendredis.

On parle d'établir une ligne de paquebots à vapeur, de Londres à New York.

Le projet de l'établissement d'une ligne de paquebots de Charleston à Liverpool est à la veille d'obtenir son exécution. Déjà 190 actions ont été souscrites; le prix est de $500 par actions, et il n'en reste que 110 à prendre. Ainsi nous voyons chaque jour les négocians des divers états prendre des mesures pour attirer chez eux le commerce de l'étranger ou du pays, sans que ceux de notre riche cité cherchent à éviter le détour que le cours de nos affaires pourrait prendre par suite de l'énergie de nos rivaux.

Nous donnons ci-après un article signé par M. M. Noah, l'éditeur de l'*Evening Star*, et publié dans le numéro du 6 aout dernier de ce journal. M. Noah ayant invité les éditeurs de journaux dans tous les Etats du Sud à faire connaître publiquement la part active qu'il veut prendre dans la question de l'abolition de l'esclavage, nous nous empressons de répondre à l'appel que ce digne citoyen nous a fait en insérant dans notre feuille sa circulaire, dans laquelle nous aimons à trouver l'expression sincère des sentimens de bienveillance et d'intérêt que M. Noah porte à ses frères et concitoyens du Sud.

CIRCULAIRE.

" Depuis vingt-cinq ans que je suis directement ou indirectement attaché à la presse publique, j'ai soutenu d'une manière invariable les droits et les principes des Etats du Sud. J'ai toujours protesté contre toutes tentatives qui pouvaient tendre à renverser leurs privilèges constitutionnels, et j'ai censuré toutes les mesures employées dans le but de créer des soulèvemens ou de faire naître de malheureuses difficultés relativement à la question de l'esclavage.

Les événemens récents qui ont eu lieu dans plusieurs parties des Etats du Sud et de l'Ouest, me convainquent, qu'il y a une ferme détermination de la part d'une société d'hommes résidant au Nord du Potomac de vouloir agiter et poursuivre la discussion d'une *émancipation immédiate* et en cela, mettre en jeu la sureté de l'Union, et les droits, la prospérité et le bonheur de nos concitoyens du Sud.

Dans la vue d'offrir à ceux qui habitent cette section de notre république, et pouvant par le moyen du journal que je conduis leur faciliter les moyens de faire entendre fortement leur voix en défense de leurs principes, de leurs garanties constitutionnelles, de leur attachement pour notre heureuse confédération, et particulièrement de leurs sentimens sur cette question importante et délicate, j'ouvre avec joie les colonnes de l'EVENING STAR dans lesquelles nonseulement ces droits seront soutenus avec fermeté, mais qui serviront, et je suis heureux de le dire, de moyen de communication pour faire connaitre à tout le peuple des Etats Unis l'expression de leurs sentimens et de leurs désirs.

M. M. NOAH.

Les éditeurs habitant les Etats situés au sud du Potomac auront la bonté de publier ce qui précède.

GUERRE D'ESPAGNE.

Les nouvelles qui nous sont parvenues de l'Europe par l'arrivée à New-York du navire paquebot *Sheffield* sont, nous l'avouons ici, de nature à être interprétées de plusieurs manières différentes. Les spéculateurs, les negocians, les agens de change, enfin toute cette classe d'individus qui font du commerce le principal objet de leur conduite sociale verront comme conséquence de ces nouvelles une hausse ou une baisse presque certaine qui surviendra soit dans le prix des denrées ou des produits des manufactures, soit dans les transactions financieres. Ils suivront alors plutôt le mouvement de la bourse et des marchés étrangers que le cours des évenemens politiques.

D'un autre côté, les gens indifférens qui ne veulent pas se donner la peine de rapprocher quelquefois le présent du passé et chercher à deviner l'avenir par le présent, cette foule innombrable de personnes qui croient que les choses doivent garder un *statu quo* invariable, de littérateurs de coulisses, de flaneurs de cafés, d'amateurs de lac, de fashionables et de beaux esprits du jour, qui ne lisent les journaux que pour commenter un feuilleton de théâtre, ou juger du mérite d'un drame qu'ils n'ont pas vu représenter, disserter sur la qualité d'un morceau de variétés, éplucher, anatomiser, disséquer un article de littérature ou de politique qu'un pauvre journaliste rudement poussé par le petit quart-d'heure de grâce qui lui reste, aura livré à la presse sans l'avoir préalablement soumis au rabot et à la lime, tous ces individus enfin trouveront dans ces nouvelles un grand sujet pour leurs conversations. Ils calculeront le chiffre probable de l'armée qui doit aller assurer à Doña Isabel II ou à Don Carlos la couronne d'Espagne; ils diront que la vie de Louis Philippe est en danger, d'après le projet d'assassinat formé contre sa royale personne; ils prophetiseront que le sort du procès monstre aura pour résultat la mort ou la mise en liberté des détenus d'avril; et après qu'ils se seront bien livrés à toutes sortes de conjectures, ils finiront par se dire à eux mêmes, attendons et nous verrons ce qu'il en adviendra.

Mais l'homme judicieux et réfléchi, mais le philosophe attentif, habitués à suivre la marche des révolutions, à en deviner les effets par les causes, verront bien que les évenemens qui se déroulent sur le continent Européen, devront faire époque dans l'histoire du monde; et qu'il s'agit ici d'autre chose que d'un trône en litige ou des droits contentieux de deux princes qui se le disputent. Ils voient l'horizon politique de l'Europe s'obscurcir de plus en plus; la foudre prête à éclater de toutes parts: et dans le choc général qui doit infailliblement se faire ils pressentent la chûte de quelques têtes couronnées, le renversement de quelques trônes, l'anéantissement presque certain de quelques nations et l'indépendance nationale de plusieurs autres.

L'intervention de la France et de l'Angleterre dans la guerre civile de l'Espagne, nous donne à supposer toutes ces conséquences. Les autres puissances de l'Europe, telles que la Russie, l'Autriche, l'Allemagne, la Prusse et la Hollande verront-elles en effet de sang froid le droit illégitime que prennent les cabinets de St. James et des Tuileries de décider à eux seuls du sort d'un peuple; et cette suprématie qu'ils veulent se donner dans les affaires continentales sera-t-elle tolérée ou reconnue par les autres cabinets européens, qui fiers et puissans ne voudront jamais accepter un rôle subalterne ni même rester neutres lorsqu'une guerre de la nature de celle qui maintenant a lieu, pourra avoir une influence directe et immédiate sur leurs destinées futures. Cette intervention d'ailleurs, n'est-elle pas l'acte le plus illégal et le plus attentatoire aux droits des nations? A part le caractère d'illégitimité qu'elle porte en elle même, elle a en outre quelque chose d'horrible, de sanguinaire, d'infernal en ce qu'elle va donner naissance à des atrocités à des massacres de tous genres et porter la fureur des Carlistes à son dernier degré de frénésie. Pour quiconque connait le peuple Espagnol et ce que le fanatisme religieux et l'amour qu'il porte à son prince peuvent lui faire entreprendre ou souffrir, il n'existe aucun doute relativement aux affreuses conséquences qu'occasionnera l'intervention. Nous en voyons les avant coureurs dans le décret lancé par Don Carlos lui-même. Mort aux étrangers qui seront pris les armes à la main ou qui serviront de quelque manière que ce soit l'armée de la reine Isabelle! De là les représailles de la part des satellites de l'intervention. De là enfin une guerre d'extermination qui ne finira qu'à l'agonie et au dernier soupir exhalé par la nation entière.

L'intervention compte sur le nombre de bras qu'elle fournit à l'armée de Christine, et sur la valeur des troupes qui la composent. Mais a-t-elle calculé sur le courage et le patriotisme des Carlistes? a-t-elle réfléchi sur le dévouement que leur amour pour la cause qu'ils ont embrassée pouvait produire? A-t elle enfin songé aux miracles qu'un désespoir fanatique peut enfanter? Tout cela rend plus que douteux la prompte issue de la guerre civile qui règne actuellement en Espagne; ou plutôt tout doit supposer qu'elle durera long-tems encore, et qu'elle n'aura d'autre résultat que celui d'offrir au prétendant malheureux l'héritage d'un trône délabré et d'un royaume [illegible]

Voilà ce qu'aura occasionné l'impitoyable intervention! Voilà ce qu'aura fait le gouvernement populaire de juillet! Et cependant ce gouvernement s'est jadis montré bien avare de ses faveurs! il a laissé périr la brave et généreuse nation Polonaise, alors qu'elle lui demandait appui et protection, et qu'elle revendiquait ses droits si justement acquis, non pas à la pitié mais à la reconnaissance de tout le peuple Français. "Rien qu'une main France et je suis sauvée!" s'écriait-elle dans sa patriotique agonie! et cette main lui fut refusée, et les glorieux souvenirs d'Austerlitz, d'Eylau de Wagram et de la Moskowa, et quinze années d'une fidélité à toute épreuve, d'une fraternité indissoluble, d'un dévouement sans bornes, d'une gloire sans tâche, tout cela a été foulé aux pieds; et cette nation de héros qui ne voyait alors devant elle que l'indépendance ou la mort, s'est enveloppée d'un drap mortuaire comme d'un manteau d'immortalité; et le sacrifice s'est consommé!....

Le gouvernement de juillet refusa également de seconder les nobles efforts d'un autre peuple frère. Les Italiens furent abandonnés: ils durent renoncer à leurs rêves d'indépendance, et céder à la force des circonstances. Mais que de justes raisons n'ont-ils pas pour vouer à l'exécration des siecles actuels et futurs et le *Roi-Citoyen* et son infame gouvernement.

Une intervention en Pologne et en Italie, voilà ce que devait faire Louis-Philippe, en dépit de tous les gouvernemens de l'Europe. La nationalité, et tous les avantages d'un gouvernement constitutionnel, voilà ce qu'il devait réclamer pour deux peuples étroitement liés depuis longtems à la cause de la nation Française. Il n'a fait ni l'un ni l'autre, et en ne le faisant pas il a trahi ses sermens, il a terni l'éclat du soleil de juillet, il a trompé le peuple roi dans ses plus chères affections; et pour mieux couronner l'œuvre le voilà qui intervient dans les malheureuses affaires de l'Espagne: le voilà qui s'avise de décider que la loi salique généralement proscrite par toutes les monarchies de l'Europe doit être remise en vigueur sur toute l'étendue de la Peninsule, parce qu'il a plu à l'imbécile et fanatique Ferdinand VII du long sommeil dans lequel elle était ensevelie. Le voilà qui arme en toute hâte de nombreux bataillons, et les fait voler à la défense d'Isabelle II, parce qu'en Espagne, il s'est trouvé des gens qui ont eu l'audace de dire qu'ils ne voulaient pas d'une femme pour les gouverner; que ses droits sont illégitimes, et que Don Carlos est le seul qui ait un titre réel à la couronne. Une question de famille est devenue une affaire continentale. L'Angleterre et la France arment contre les Carlistes. La Hollande lève des troupes pour soutenir la cause du prétendant. Mais la Russie, l'Autriche la Prusse, l'Allemagne entière, l'Italie, resteront-elles paisibles spectatrices de ce combat à mort? Ne prendront elles pas une part active dans la guerre de la Péninsule! Et si les deux premières puissances ont eu des raisons pour intervenir dans cette déplorable guerre, ne parait-il pas probable et même certain que toutes les autres en auront également pour y intervenir à leur tour soit pour arrêter l'effusion de sang, soit pour soutenir une cause qu'elles croiront équitable? Quelle sera donc l'issue de cette intervention générale?.... Pauvre Espagne!!.... Malheureuses nations!!!.... Coupables Rois....

Venezuela—Une lettre de Laguira, du 10 juillet, reçue à New-York par la voie de St.-Thomas, annonce qu'un changement de gouvernement a été effectué par le parti de l'opposition et que et le président et le vice-président, MM. Vargas et Vavarte, ont été embarqués à bord de l'*Aurora*, pour St. Thomas, et renvoyés hors du pays. Le mouvement s'est fait sans troubler la tranquillité du pays, mais il est difficile de prévoir quelles en seront les conséquences. Le peuple a mis toute sa confiance dans le général Paez, et tout dépendra de la conduite qu'il voudra tenir. Les affaires sont entièrement suspendues.

Il parait que, sur le rapport de M. le duc de Broglie, une commission de trois membres va être nommée pour l'examen des ressources de la république Haïtienne, et du parti à prendre pour obtenir la réalisation de ses engagemens avec la France. Cette commission doit être présidée par un membre de la pairie, et les trois commissaires seront nommés sur la présentation des ministres des affaires étrangères, du commerce et des finances.

Suivant un journal du tiers-parti, M. de Broglie, pressé par un ministre étranger de s'expliquer sur la question d'intervention aurait répondu: "Ne prenez pas ceci pour une intervention. Il s'agit seulement de débarrasser la France et la Belgique des prolétaires bousingots qui les gênent et que la guerre de Portugal a épargnés. Ce n'est pas même un secours donné à Maria-Christine, car la moitié de ce nous lui envoyons, aura passé avant quinze jours sous la bannière de don Carlos, si don Carlos paie mieux ou sait mieux faire observer une moins dure discipline.

Menaces d'hostilités de la part des Pawnees et des Cumanches.

Nous avons reçu d'un ami (dit un journal de New York) la lettre suivante, datée

Fort Gibson, 7 juillet.

"Au moment de la fermeture de la malle, un exprès vient d'arriver; il a été expédié par le major Mason, à Cross Timbers, où se trouvent stationnées deux compagnies de cavalerie sous les ordres de cet officier. Les Pawnees et les Cumanches se rassemblaient en grand nombre, et renvoyaient dans l'intérieur des bois et des montagnes, leurs femmes et leurs enfans, se disposant à commencer une guerre offensive contre les dragons. Le major Mason appèle à son secours le général Arbuckle et 6 à 8 compagnies d'infanterie.

Trois Osages qui viennent d'arriver annoncent que le major Mason établit des fortifications; les Indiens sont au nombre de près de 15,000. Ils disent que les commissaires avaient promis de se trouver à l'assemblée aussitôt que les herbes commenceraient à pousser (c'est à-dire en mai,) et qu'actuellement elles sont aussi hautes que leurs enfans, ils attribuent ce délai à quelque supercherie de la part des blancs; et qu'en conséquence ils ont intention de se joindre aux Osages, Cherockees, Delawares et aux Creeks, pour les massacrer. Il règne ici une grande effervescence, et la guerre doit avoir lieu infailliblement.

On n'a pas de nouvelles d'un parti d'hommes envoyés pour tracer une route; et je ne doute pas que cinq à six tribus se joindront contre nous. Je pars avec les officiers d'infanterie, en qualité de vivandier des dragons. Le major Mason est sous arrêt, par suite d'une accusation portée par le lieutenant Northrup."

New-York, 8 août.

NOUVELLES FRAICHES D'ANGLETERRE.

Les gazettes apportées par le paquebot de Liverpool, *Sheffield*, capitaine Allen, ont été reçues ce matin. Les nouvelles de Liverpool vont jusqu'au 9 juillet, et celles de Londres jusqu'au 8.

En Angleterre il n'y a aucune nouvelle d'un intérêt particulier. Des préparatifs, sur une échelle immense, se continuent avec activité pour porter des secours à la reine d'Espagne.

On a découvert à Paris une conspiration ayant pour but d'attenter à la vie de Louis Philippe.

Le procès-monstre se continue à la Chambre des Pairs.

Les nouvelles du Nord de l'Espagne sont très importantes. Les Carlistes ont été forcés de lever le siège de Bilbao, et suivant tous les rapports, ils ont dû se retirer dans la plus grande confusion.

La mort de Zumalacarregui est confirmée.

FRANCE.

Extrait d'une lettre de Paris, 6 juillet—4 P. M.

Un grand nombre de Pairs et de fonctionnaires publics se sont rendus à Neuilly ce matin pour complimenter le Roi sur la découverte d'une conspiration dirigée contre la personne de S. M. Lorsque j'en appris la première nouvelle je ne voulus pas y donner foi, croyant que ce pouvait bien être encore quelque nouvelle invasion de la police si intéressée à découvrir, voire même à forger des complots. Mais lorsque je vis que les organes du gouvernement restaient muets, que la police ne se targuait pas de cette découverte, je commençai à soupçonner qu'il pouvait bien y avoir au fond quelque chose de vrai. En effet, j'ai appris de source certaine que cinq personnes avaient été arrêtées la nuit dernière et deux autres ce matin, prévenues d'avoir essayé d'assassiner le Roi qui revenait de Neuilly aux Tuileries. L'endroit choisi pour l'exécution de ce crime était sur le quai qui sépare le jardin des Tuileries de la Seine, et qui s'étend depuis le pont Louis XVI, en face de la Chambre des Députés, jusqu'au pont Royal qui communique de la place du Carrousel au faubourg St. Germain.

Ce lieu était sans doute bien choisi, si les conspirateurs eussent été décidés à faire le sacrifice de leur propre existence. En effet comme il n'y a aucune issue dans toute l'étendue de ce quai, et que de forts détachemens de troupes stationnent à chaque extrémité, la surveillance y a toujours été moins grande, mais la fuite est impossible. La tournure que prend le procès monstre, l'exaspération d'une partie de la population, tout fait croire à l'existence de nombreux complots contre la vie du roi.

Des lettres de Toulon du 30 juin annoncent le départ d'une escadre française composée de 10 vaisseaux dont 3 à trois-ponts avec le nombre ordinaire de frégates qui vont s'établir en croisière sur les côtes d'Espagne, dans la Méditerranée. Le port de Brest a dû envoyer une pareille flotte surveiller les côtes de ce royaume dans l'Océan.

Le préfet de la Seine a publié un avis informant tout français qui pourait s'enrôler comme volontaire dans la légion étrangère destinée pour l'Espagne; et les journaux ont, considéré cette mesure comme tranchant la question de l'intervention française.

On ajoute que deux commissaires, l'un français et l'autre espagnol, doivent se rendre à Alger pour y surveiller l'embarquement de la légion étrangère.

Le bruit courait à Paris que les puissances du Nord avaient donné un quasi-consentement à l'intervention de la France; ce qu'il y a de certain, que ce quasi-consentement soit vrai ou non, c'est que les fonds ont haussé, preuve certaine que les projets du gouvernement à l'égard de l'Espagne ne rencontreront point d'obstacle.

Il parait en outre que l'avis du préfet a été le lendemain désavoué par le maréchal Maison, dans la circulaire suivante, qui laisse l'affaire dans le même état qu'avant.

Circulaire du ministre de la guerre aux intendants généraux des divisions militaires, et aux intendants militaires:

"Messieurs, le 49e bulletin vous informe que les engagemens volontaires sont ouverts pour la légion étrangère.

Cette légion se rendra en Espagne, circonstance qui me porte à déclarer que tout Français, jaloux d'aller défendre la cause constitutionnelle en Espagne, conformément au 1er article de la loi du 18 mars 1831, et sans aucune autre autorisation de ma part, sera libre d'entrer dans la légion étrangère, s'il possède l'âge et la capacité requises par le 6me article de l'ordonnance royale du 18 mars 1831.

Les engagemens se contracteront d'après la manière prescrite par les articles 4 et 5 de la dite ordonnance, en présence des intendans militaires, et non devant l'officier civil, comme il est ordonné par la 15me instruction du 18 mars 1831, antérieurement à la loi de recrutement de l'armée.

En ce qui touche l'autorisation requise par les volontaires par le 21me article du code civil, à l'effet de conserver leurs titres et droits de Français; pour ceux qui s'engageraient dans la légion étrangère, je conférerai à ce sujet avec le ministre de la justice, afin qu'ils les obtiennent sans aucun recours de leur part.

Messieurs, je me repose sur votre zèle pour assurer dans vos places respectives l'exécution de ces dispositions, qui devront être immédiatement mises à la connaissance publique par tous les moyens en votre pouvoir.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé, Le maréchal, ministre de la guerre,
Marquis MAISON.

Paris, 4 juillet après-midi.

Avant le commencement des affaires, la nouvelle suivante a été ce matin affichée à la bourse.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE.

Bayonne, 4 juillet.

Le général Harispe aux Ministres de la Guerre et de l'Intérieur.

L'armée de la reine, forte de 20,000 hommes, est entrée sans combattre à Bilbao [illegible] à 2 heures P. M. Don Carlos qui commande [illegible] armée en personne depuis la mort de Zumalacarreguy, avait porté son Quartier-Général, le 30, à Onate. Cette nouvelle est transmise par le commandant de la Sapho.

Par ordre de S. E. le Ministre de l'Intérieur.
Le commissaire de la Bourse.
BARDESSON DE RICHEBOURG.

Maintenant que Bilbao est en sûreté, après un siège dans lequel l'attaque et la défense ont été également honorables, il faut croire que les troupes de la reine pourront attendre en repos l'arrivée des troupes étrangères qui viennent à leur secours.

NOUVELLES TRES IMPORTANTES D'ESPAGNE.

Nous avons vu une lettre écrite par un particulier qui se trouvait à bord de la frégate à vapeur de sa majesté catholique la reine régente, mouillée alors devant Bilbao. Cette lettre est datée du 25 juin et donne un compte détaillé de ce qui avait eu lieu en cette ville jusqu'à cette époque.

9,000 hommes des troupes de Valdez étaient arrivées dans les environs de Bilbao pendant la soirée du 21 juin dernier, la plupart des troupes de don Carlos s'étant presque blement retirées de l'endroit.

Les autorités de Bilbao étaient sur le point de livrer la place, lorsque le commodore Henry, commandant de la frégate à vapeur (officier bien connu pour avoir servi la cause de don Pedro, et pour avoir commandé la *Dona Maria* de 32 canons qui prit la *Princesse Royale* de 60 canons pendant la mémorable affaire du 5 juillet), remonta la rivière aussi loin qu'il put aller et s'arrêta à deux milles de Bilbao. Il débarqua 25 hommes de la troupe marine ayant à leur tête les capitaines Elsworth, et FitzPatrick et le lieutenant McLuff; il débarqua également toutes les fusées à congrève qui se trouvaient à bord de ce batiment, et deux pièces de canon de 18 pivot, furent montées sur les points les plus importants à défendre.

L'effet moral de cet acte du comodore (dit notre correspondant) fut électrique. Soldats et habitans résolurent de défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité. Aussitôt que les hommes furent débarqués, la frégate à vapeur fit route pour St. Sebastien, prit à son bord 1000 hommes des troupes de Pastor, et revint le jour suivant à Bilbao mais elle dut les débarquer à Portugalete, à l'embouchure de la riviere pour secourir une embarcation chargée de munitions qu'elle avait à sa remorque. Le pilote ayant échoué la fregate, dans une position où elle était dominée par un morne, les Carlistes qui en etaient maîtres firent sur elle un feu terrible. A la fin cependant la fregate fut remise à flot et prit le large.

DECRET ROYAL DE DON CARLOS.

"Ayant eu connaissance que le gouvernement usurpateur et révolutionnaire, n'étant plus à même d'augmenter ses rangs avec de nouvelles victimes espagnoles, a ordonné à ses agens en France, en Angleterre et à Bruxelles de recruter des étrangers à cet effet.

"J'ordonne et décrète ce qui suit:

"Art. 1er.—Tous étrangers, sans distinction de rang ni de grade, qui seront pris, les armes à la main, combattant contre mes droits légitimes, ou qui serviront de quelque manière que ce soit dans l'armée rebelle de l'usurpatrice, seront privés des privilèges des lois existantes, et ne seront point considérés comme compris dans la convention pour l'échange des prisonniers, signée en mon nom par mon commandant en chef, à Asaita, le 28 avril dernier.

Art. 2. Tout étranger compromis dans la catégorie ci-dessus qui tombera entre nos mains sera, après lui avoir donné le tems de recommander son âme à Dieu, fusillé sur le terrain.

"Art. 3. A la fin de la guerre, les étrangers qui auront porté les armes contre ma juste cause, seront bannis du royaume sans pouvoir jamais y remettre les pieds.

"Il ne leur sera jamais permis de s'établir comme commerçans, d'acquérir aucunes terres ou propriétés quelconques, sous peine d'être traités comme des violateurs des lois du pays.

"J'ordonne de plus, que le présent, mon décret royal, soit publié dans toute l'étendue de mes possessions, et vous prendrez les mesures nécessaires pour qu'il parvienne à la connaissance des étrangers aussitôt que faire se pourra.

"Palais Royal de Durango, 20 juin 1835."

MOI LE ROI.

A Son Excellence Charles Cruz Mayor.

PARIS, 2 juillet—4 heures et demie.

Mouvement de la Bourse.

Le marché n'a pas été très actif malgré la hausse survenue dans les quotations.

Marché au comptant.

Les 3 pour cent ont reçu une augmentation de 25 centimes et les 5 pour cents, de 25 centimes.—Marché à terme, —Les 3 pour cent se sont ouverts à 79f. 30 c. ont été ensuite à 79f. 45c. sans activité, et descendirent à 79 30c., mais après 3 heures ils ont repris une hausse subite et ont été quotés à 79 40 c. acheteurs. Les transactions n'ont pas été considérables en *bons* espagnols, qui se sont toutefois améliorés; les *perpétuelles* 1-4, les *Cortès* 5-8; les *coupons* 1-2; les différés 1-4.

Les 5 pr. cent portugais 1-5 8; et les 3 pour cent 1 1-4. Nouvel emprunt espagnol 46, 46 5-8, 46; passive 14, 11 1-6, 14.

—La princesse de Baira, belle-sœur de don Carlos, et son agent l'évêque de Léon, se donnent beaucoup de mouvement auprès des chefs du parti whig, pour paralyser l'effet de leur bonne volonté en faveur de la cause de la reine Isabelle; mais ces intrigues sont en pure perte, et l'Angleterre continuera de concert avec le Portugal, une intervention qui, bien qu'indirecte en grande partie, n'en contrarie pas moins le prétendant.

D'un autre côté, celui-ci reçoit de grands secours de la Hollande. Aux trois millions qui lui sont arrivés dernièrement par cette voie, il faut ajouter 6 à 7 millions de nouveaux subsides. Les journaux d'Anvers nous informent en outre qu'on recrute à Amsterdam un corps de volontaires.

Ainsi, les puissances du nord interviennent à leur manière. Le roi Guillaume n'est pas dans une situation financière qui lui permette de grandes largesses, et il n'est, en cette circonstance, que le courtier de la sainte alliance.

Des gouvernemens qui, tous les jours, se donnent le baiser de paix par l'entremise de leurs ambassadeurs, se font en Espagne une guerre acharnée, y excitant à l'envie les passions politiques et religieuses et versent sans regret et sans remords des flots de sang dans l'intérêt de leurs sourdes rivalités. N'est-ce pas là un des spectacles les plus dégoutans de notre époque? Et la diplomatie a-t-elle été jamais plus barbare?

Depuis trois ans, la Belgique, le Portugal, l'Espagne ont servi de champ de bataille aux monarchies constitutionnelles et autres monarchies absolues. Espérons que, bientôt, elles ne se battront plus même dans la Péninsule; espérons que, bientôt, les espagnols aussi seront délivrés de la guerre civile, malgré le machiavélisme des cabinets.

ANGLETERRE.

Londres, 8 juillet.

Voici une anecdote qui court et qu'un de nos journaux d'hier soir a reproduite, touchant une réponse de sa majesté à sir Charles Grey quand le noble baron prêtait serment comme commissaire du Canada. On dit que sa majesté, quand sir Charles Grey agenouillé se releva, lui dit, en lui parlant des souffrances du Canada, et des remèdes qu'il devait y apporter, "*qu'il faillait le perdre ou le céder.*" C'est le sentiment d'un judicieux et brave Anglais. *Times.*

Plymouth, 6 juillet.

La *Picke*, de 36 canons, commandée par le capitaine Rous, doit mettre à la voile le 9 avec les commissaires nouvellement nommés par le Canada.

Extrait de la correspondance de l'Evening Star.

Liverpool, 8 juillet.

La situation politique des partis en ce pays est dans le même état. Les ministres ont tout le pays pour eux, et ni le roi, ni les pairs, bien qu'ils soient disposés à renverser tous leurs projets d'améliorer le sort du peuple, *n'oseront* leur résister.

Le bill des corporation passera dans la chambre des communes avec de légers changemens. Sous quinze jours il sera soumis à la chambre des lords, qui auront assez de bons sens pour ne pas le rejeter. Lorsque ce bill sera adopté aux communes, celui de l'église irlandaise (dont je vous ai donné les détails) viendra après; ensuite, le bill de la corporation irlandaise, et puis *la dissolution du parlement!* Elle aura lieu vers le mois d'octobre, afin de précéder l'époque (en novembre) à laquelle on pourra mettre en opération les nouveaux cadres d'électeurs. Si nous attendons jusque là les torys, qui ont fait et font tous leurs efforts pour placer leurs *serviteurs* sur les listes électorales, pourront obtenir une majorité dans la chambre, par l'admission de ces nouveaux électeurs; mais si les élections ont lieu en octobre avec l'ancien collège électoral, nous aurons encore un parlement libéral. O'Connell a, dit-on, fait envisager cela aux ministres, et leur a dit qu'il répondait de 60 membres libéraux en Irlande, si l'on suivait son conseil, et si l'on adoptait le bill de la corporation irlandaise.

Londres, 7 juillet.

Après beaucoup d'hésitation le gouvernement français a annoncé les mesures adoptées pour venir au secours de la reine d'Espagne.

Ce qui suit a été publié dans le *Journal de Paris*, et peut-être considéré comme venant du gouvernement, quoique ce ne soit pas une publication du *Moniteur*.

Une convention a été signée le 28 juin, par le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur d'Espagne. Les stipulations portent que la légion étrangère quittera la France et sera à la solde de Sa Majesté Catholique. Les officiers sous-officiers et soldats seront à sa charge.

Sa Majesté le Roi des Français s'engage à n'admettre à son service, soit séparément ou en corps, aucun membre de la Légion étrangère, à moins qu'au préalable il n'en ait obtenu l'assentiment de la jeune reine. Des navires français transporteront la susdite légion d'Alger en Espagne à la volonté du ministère espagnol. La légion étrangère conservera ses armes et ses munitions, dont la valeur sera stipulée et remboursée par le gouvernement de la reine.

Enfin, un commissaire espagnol s'embarquera à bord d'un navire de la marine royale de France pour se rendre en Afrique, afin d'y constater l'entrée au service d'Espagne de la légion étrangère, et y faire une estimation contradictoire des armes et munitions cédées par la France.

Le commissaire espagnol a quitté Paris hier, accompagné du commissaire français chargé par le ministre de la guerre de représenter la France dans cette double opération. Ce dernier en invitant la légion étrangère à accepter les propositions de l'Espagne, doit informer ceux d'entre eux qui font partie des cadres de l'armée française, qu'ils conserveront leurs grades, rangs d'ancienneté et tous les privilèges qui y sont attachés.

Des mesures ont été prises entre la France et l'Angleterre pour établir des croisières des deux nations sur toutes les côtes d'Espagne dans l'Océan comme dans la Méditerranée. Ces escadres seront composées d'un certain nombre de vaisseaux de ligne et d'un plus grand nombre de frégates et autres batimens legers. Ces forces seront réparties en différentes stations de maniere que chacune soit composée d'un nombre égal de batimens de chaque nation et que les deux pavillons soient constamment unis sur tous les points.

Londres, 7 juillet.

Des lettres de Plymouth annoncent l'arrivée du premier détachement des troupes expéditionnaires, à bord du Royal Tar. Ce navire avait appareillé le soir même de son arrivée, mais quelques légères avaries le forcerent à relâcher. Ces avaries n'étant d'aucune importance, il doit remettre en mer demain.

La seconde division de troupes pour l'Espagne est partie ce matin de Greenwich, destinée pour St. Sébastien Ce détachement se compose de 400 hommes, presque tous beaux jeunes gens; parmi eux se trouvent quelques vieux soldats et sous-officiers. Avant leur revue ils ont été armés, equipés et passés en revue par le général qui les harangua. Leurs officiers devaient les rejoindre au bas de la rivière.

NOUVELLES DIVERSES.

—On raconte en plaisantant que M. Thiers est allé, il y a peu de tems, porter une plainte assez singulière. Le jeune ministre aurait, dit-on, montré à Louis Philippe une caricature dans laquelle il (M. Thiers) est représenté en Robert Macaire, et un dessin non moins audacieux qui le montre *en hanneton*, que des enfans poursuivent de l'allocution ordinaire: *Vole! vole! vole!* Ces deux outrageuses peintures auraient été, par M. Thiers, attribuées au duc d'Orléans. C'était précisément la veille du départ du prince pour la Suisse que cette démarche avait lieu. On assure que les amis de M. Thiers ont bien voulu attribuer au mécontentement du roi le voyage entrepris par son caricaturiste.

—Le patriotisme et les qualités de M. Trélat lui ont acquis tant de sympathie dans l'Auvergne, que depuis le jour de sa condamnation il a été adressé continuellement des souscriptions en sa faveur au bureau du *Patriote* que Trélat rédigeait. Le total de ces souscriptions s'élevait déjà, le 18 juin, à 6,572 fr.

—Les nombreuses preuves d'intérêt qu'il a reçues, le dédommageront bien de la condamnation de MM les pairs.

Lors de son passage en France pour aller en Espagne, don Carlos partait de Paris et traversait la place de la Révolution, lorsque sa voiture fut arrêtée par une espèce de char à bancs, surmonté d'un dais en coutil qui donnait à ce singulier équipage l'apparence d'une tapissière. Le baron Las Valles, qui se trouvait avec le prétendant, ayant jeté ses regards sur cette voiture pour voir quels étaient les illustres promeneurs à qui leur cédait le pas, reconnut Louis Philippe et sa famille qui allait à Neuilly. Il saisit subitement le bras de don Carlos et lui dit: "Tenez, sire, regardez devant vous, voilà votre cousin d'Orléans qui vient vous souhaiter un heureux voyage." Le prince mit la tête à la portière et releva sa casquette pour mieux voir son parent, qui, se méprenant, crut qu'on le saluait et s'empressa de mettre la main à son chapeau gris, et de s'incliner gracieusement devant la soi-disant majesté espagnole. La reine Amélie et les princesses ses filles imitèrent la politesse du roi. Don Carlos se prit à rire de bon cœur des salutations de Louis Philippe, et dit au baron Las Valles: "Mon bon cousin d'Orléans ne se doute pas que je traverse ses états sans sa permission pour aller déclarer avec la pointe de mon epée son traité de quadruple alliance."

—Un des plus honteux épisodes du procès d'avril, a été déroulé devant la cour des pairs. Le témoin Picot, l'un des principaux insurgés de la Croix Rousse, et qui a été mis hors de l'accusation parce qu'il était un mouchard, a complètement déroulé par de nombreux et irrécusables témoignages. Il est resté prouvé que le plus fougueux des combattans de la Croix Rousse était Picot, qu'il a été chef de poste, commandant de bande, organisateur de pillage.

NECROLOGE.—(Communiqué.)

Est décédée tout récemment à Cincinnati, à l'âge de 36 ans, dame Elisabeth Françoise Charlet, femme Trigant de Beaumont.

Habitante depuis longues années de notre ville où elle comptait autant d'amis qu'elle eut de relations, elle s'absenta pour réparer par l'activité d'un voyage et le changement d'air, une santé faible et débile; elle reviendra après quelques mois consoler une fille et un époux chéris, du veuvage de son absence.... Vain espoir! son heure avait sonné, et ce voyage temporaire devait être sans retour.

La vie s'est éteinte là où elle devait se rallumer! un époux qui courait pour l'embrasser et la ramener parmi les siens, n'a trouvé qu'une tombe insensible et muette! Vous son époux et sa fille, qui la pleurez, votre douleur est sympathique et tous ceux qui l'ont connue, qui ont pu apprécier l'excellence de son cœur, la douceur et l'aménité de ses manières, pleurent avec vous la bonne mère, la fidèle épouse, la femme ornement de la société!.... leurs larmes ne vous la rendront pas, mais puissent elles être un adoucissement à l'amertume de votre douleur!

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

Nouvelle-Orleans, 22 Août, 1835.

Nous continuerons à maintenir nos côtes, attendu qu'il ne s'est opéré aucun changemens sur la place, à l'exception des articles suivants:

Maïs—Des ventes se sont faites à 80 cts.
Graisse—En demande à 9 cts.
Cuirs à semelles—18 à 25 cts., pas sur la place.
Peaux de veaux—$36 à 40 par douz. et en demande.
Coton—Jusqu'à la réception de celui de la nouvelle récolte il ne fera que très peu de transactions, attendu la faible existence sur place. On ne compte qu'environ 2152 balles, y compris le coton à bord des navires en charge. Il n'en est arrivé que 140 balles depuis le 14.
Sucre—La récolte, qui sera probablement faible, et le retard que l'on éprouvera à la recevoir, donne de l'activité dans les transactions de cet article. Quelques lots ont été vendus à 9 cents et il y a des prétentions au dessus de ce prix.
Rien de fait sur les molasses.
Tabac—Il s'est opéré quelques affaires durant la semaine dernière—En premières qualités de 8 1-2 à 9 1-2; secondes, 7 1-2 à 8 1-2.
Beurre, rare et presque point d'arrivages—il se maintient à 18 cents; le Goshen à 25 et 26.
Farine—Les ventes n'ont pas été fortes—On la maintient à $6 60.
Café—Peu d'affaires, il est toujours au même taux.
Riz—Quelques détenteurs en veulent $5 le quintal—à $4 75, il se vend couramment.
Notre rade compte une soixantaine de navires, mais peu de hauts bords.—Il y a en ce moment en charge:
Pour Liverpool, 1 navire; New-York, 4 navires; Philadelphie, 2 navires, 3 bricks et 1 goélette; Boston, 2 bricks; Gibraltar, 1 brick; Campêche, 1 brick et une goélette; Vera-Cruz, 1 goélette; Havane, 1 goélette; Texas, 4 goélettes.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Emporium, Crosby, Liverpool, J Parker.
Goel Bonita, Bontemps, Tampico, F Brunette,
Sloop Huntsman, Hernandez, Pensacole, capitaine,

ARRIVES.

Bateau à vapeur Feliciana, de la passe sud ouest, avec le navire Tacitus, la barque Pomona et le brick Petronillo, En dehors, le Groton, de New York. en dedans, le navire Tiger, de New York,
Navire Tacitus, Russell, de Liverpool.
Brick Petronillo, Ruiz, de la Havane,
Navire Gloucester, Crocker, de Boston,
Barque Ann, Sewright, de Liverpool.
Barque Pomona, de New-York.
Bateau à vap Black Hawk, Gordon, de Bayou Sarah.
Bat à vap Paragon, Strotts, de Lafourche.

FOIN & CHAUX A VENDRE—600 barils de chaux de Thomaston, 40 balles de foin, à bord du brick William Curtis, ou chez SIDLE & STEWARD,
22 aout—3 Rue du Camp, No [illegible]

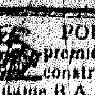

POUR LA HAVANE—La belle goelette de première marche, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore, enregistrée AI, CREOLE, capitaine B A Bukeep, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à
HARRISON, BROWN & CO.,
10 aout Rue Royale, No. 17.

POUR VERA CRUZ.

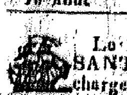

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement à bord partira positivement le 19, pour le port cidessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.
17 aout

A VENDRE à l'amiable, une bonne gardienne d'enfant, âgée de 14 ans, garantie des vices et maladies, sachant un peu coudre, laver, repasser et faire un ménage. S'adresser à R. Salaün, courtier, rue de l'Hôpital, no 111, entre Bourbon et Dauphine. 24 aout—6

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian;
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne,
5 do bas de laine d'Allemagne,
5 do demi bas, fin, dits Landwool,
2 do toile cirée, sur coton,
3 do cotonnade assortie,
1 balle casquets Kilmarnock, pour habitants,
6 caisses chemises assorties,
10 do coton blanc du pays, de 5|4 et 4|4,
30 balles coutil,
Et un assortiment général de linge fait, à vendre par
VEUVE KOKERNOT & Fil
24 aout☞ encoignure St. Louis et Levée.

A LOUER—Une bonne domestique de maison.
JOS. BARTHET,
24 aout—3 no 30, rue Toulouse.

FICELLES D'EMBALLAGE—20 balles à vendre par LAMBETH & THOMPSON,
24 aout rue St. Charles, no 18.

Succession de feu George Clarkson.

SAMEDI, le 4 septembre 1835, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à mon bureau, encoignure des rues Condé et Ste. Anne, pour compte de la succession de feu George Clarkson, les effets mobiliers, et un cheval dépendant de la dite succession.
Conditions de la vente—comptant.
24 aout W F C DUPLESSIS, régister des tes.

Succession de Alexandrine Poupono f. c. l.

JEUDI, vingt quatre septembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Alexandrine Poupono f c l, l'esclave nommée Héloïse, négresse, âgée d'environ vingt six ans, maintenant marronne. Conditions—comptant.
Par ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans.
W F C DUPLESSIS, régister des tes.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 aout

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—no. 8452—James Stuart contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers étant par les présentes acceptée, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. B. Cenas, not. pub. le 24e jour du mois de septembre, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. G. B. Duncan, avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la cour, au greffe, Nile. O. 22 aout 1835.
24 aout—2ps ARMAND PITOT, greffier

$20 DE RECOMPENSE.

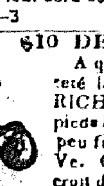

Parti marron de chez le soussigné le 21 du courant, le negre créole ARTHUS, âgé d'environ 22 ans, taille ordinaire, tres mince, ayant les jambes et les bras longs, peau noire, parlant anglais et français. Il portait lorsqu'il est parti un pantalon de cotonade, un gilet jaune, un chapeau blanc et une paire d'escarpins.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans la geole de la Nlle. Orléans, ou de la paroisse Jefferson.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi.
21 aout—3 J. V. LABARRE.

$10 DE RECOMPENSE,

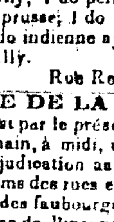

A quiconque arrêtera et mettra en sûreté la negresse nommée RACHEL ou RICHARD, d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 8 ou 10 pouces, parlant anglais, fort peu français, partie marronne de chez Mc. Ve. Chastant il y a un mois. On la croit dans quelque faubourg. S'adresser à JOS. BARTHET,
24 aout—3 no. 30, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Vicksburg, de New York, et à vendre par les soussignés, en gros et en détail, ce qui suit: 3 caisses coton blanc à chemises; 2 do indienne dessin shaly; 1 do perkale en couleur; 1 do 10 et 12-4 shawls de prusse; 1 do étamine noire fine; 2 do bas coton blancs; 2 do indienne ayant droit au debenture; 2 cartons shawls chally. DUFOUR FRERES,
22 aout Rue Royale, entre St Pierre et Toulouse.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

AVIS est par le présent donné que samedi 5 septembre prochain, à midi, au bureau de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais de l'entreprise de l'inscription des noms des rues et du numérotage des maisons dans les parties des faubourgs dernièrement incorporés, et aussi à l'entreprise de l'inscription des noms des rues, à tous les carrefours qui en manquent; le tout conformément aux ordonnances du Conseil de Ville. 22 aout

A LOUER—Une bonne nourrice saine et sans enfans. S'adresser au Chemin du Bayou, au No. 147.
22 aout—4 L. L. CHALON.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

AVIS est par le présent donné que le lundi 24 août courant à midi, il sera procédé au bureau de la mairie à l'adjudication à l'enchère de la ferme des divers emplacemens destinés à la vente des huîtres, conformément aux ordonnances du conseil de ville. 14 aout

MESSIEURS les souscripteurs à la *Revue Française* sont prévenus que la dernière livraison a été reçue par les soussignés; ils sont priés de vouloir bien retirer leurs numéros. CAZEAU & BIJOTAT,
22 aout—4 Rue du Camp, No 36.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Jean Baptiste.—Samedi 5 septembre 1835, à 4 heures de l'après midi, à la requête de MM. Ranson frères, il sera exposé en vente publique sur les lieux, par le juge encanteur soussigné.

UNE HABITATION établie en sucrerie située dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississipi, ayant huit arpens vingt et une toises de face au dit fleuve, sur quarante arpens de profondeur, bornée du côté d'en haut par celle d'Antoine Axtriguer alias Quatrevingt, et du côté d'en bas par celle d'Auguste Madère, ensemble les établissemens étant dessus, consistant en une maison de maître, une cuisine et une cave neuve en briques, un magasin à vivres, un moulin à grue, une maison très convenable pour loger un économe; une sucrerie neuve en briques avec un bon moulin à vapeur, quelques cases à nègres, et enfin toutes les cannes étant sur la dite habitation, moins cependant vingt cinq arpens qui ont été vendus à M. Auguste Madère.
Au moyen de la double concession, qu'il serait facile d'acheter en ce moment, cette habitation, malgré son peu de face, deviendrait une très belle propriété, car les terres en arrières sont généralement hautes, de la meilleure qualité et couvertes d'excellent bois.
Conditions: La dite habitation sera vendue payable un tiers en tout mars 1836, un tiers en tout mars 1837 et le dernier tiers en tout mars 1838, en billets endossés à satisfaction, domiciliés à la Nouvelle Orléans et avec réserve d'hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les frais d'acte de vente, d'hypothèque, de quittance et de main levée, seront à la charge de l'acquéreur.
Nota.—Les personnes qui désireraient visiter cette habitation, pourront s'adresser à M. Zénon Ranson, à la paroisse St. Charles qui se fera un vrai plaisir de leur en faciliter les moyens.
Paroisse St. Jean Baptiste, le 7 août 1835.
14 aout—20 T. LE BLANC, juge.

$100 DE RECOMPENSE.

L'HOTEL MARIGNY a été enfoncé dans la matinée du 20 de ce mois, et volé de TROIS CENT CINQUANTE PIASTRES, plus six milliers cigarres espagnoles; l'argent consistait en deux billets de $100 de la banque d'Orléans, un de $50 de la banque de l'Union de la Louisiane, un de $20 et un de $10 de la banque des Artisans et Commerçans, et $5. Le reste en espèces.
Les cigares étaient en demi-caisses, marquées *Light brown*, mais les cigares étaient de couleur foncée—Ladite récompense sera payée à celui qui fera découvrir le voleur et retrouver les valeurs, ou une récompense sera payée en proportion des objets recouvrés.
21 aout—☞ D. F. WAYMOUTH.

LA société A. MICOUD & Cie. étant dissoute à dater de ce jour, le soussigné continuera le même genre d'affaires. Il prie les personnes qui doivent à la dite société de régler leurs comptes.
Sa demeure est toujours encoignure Chartres et St. Pierre, où il tient comme par le passé toutes de commestibles et liqueurs.
21 aout—3 A. MICOUD.

E. CAILLARD, avocat, offre ses services en toutes affaires qu'on peut avoir à la Louisiane, ou en France, et co, *Locus regit actum.*
Son étude est sise encoignure St Louis et Chartre, vis-à-vis la Bourse. 3 juil—6m

AVIS.

CINQ à six mille cordes de bois à vendre, livrables dans la paroisse St Jacques, à environ quatre milles au-dessus du couvent, du 15 août 1835 à la fin de décembre 1836. Pour les conditions, s'adresser à
10 aout—4.2ps J. P. LAPORTE, agent.

CAFE—82 sacs de café à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
18 aout 47, rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le lundi 28 septembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 août 1835, l'esclave ci après nommé et décrit, dépendant de la succession de dame Marie Françoise Robert, veuve André Bernard, savoir:
OVID alias LOLO, mulâtre de 16 ans, cigarier.
Conditions: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé par Louis T Caire, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 24 aout

PAR M. BARNETT, Senr.

MERCREDI, 26 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, sans réserve, 52 TERRAINS DE VALEUR, situés à Carrollton, dans l'îlet no 129 et dans celui no 130, à un îlet seulement de l'habitation Soniat.
Les conditions seront connues au moment de la vente.
24 aout—3

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, de cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 21 aout 1835, il sera vendu, le vendredi, 25 de septembre prochain, à midi, au café de la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, les biens ci après dépendant de la succession de feu dame Charlotte Broyard, décédée Ve. Simon Berluchaud et Veuve Valentin Daublin, savoir:
Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant, au pied français, 35 pieds 7 pouces, et plus s'il s'en trouve, de face à la rue Bourgogne, sur 97 pds de profondeur, sur lequel il existe une jolie maison en briques, couverte en tuiles plates, divisée en 4 chambres, avec galerie et 2 cabinets; une cuisine aussi en briques, et le tout en bon état.
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, mesurant au pied anglais, 34 pieds 9 pouces de face à la rue de l'Union, entre les rues Baronne et Philippa, sur 109 pieds 7 pouces et demi de profondeur, sur lequel il existe une maison en bois, briquetée entre poteaux, composée de quatre appartemens, galerie et cabinets, avec une cuisine en bois et autres dépendances.
Une négresse nommée Marguerite, africaine, âgée d'environ 50 ans, bon sujet, un peu blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, et garantis par hypothèque spéciale sur les biens vendus. Les billets, par clause pénale, porteront intérêt à 10 pour cent l'an, à défaut de paiement aux échéances. Les actes de vente seront passés en l'étude de Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 24 aout

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu lundi prochain 24 du courant, à l'encan No 20, rue St Louis, à midi et demi précis, 40 paquets cordes d'emballages endommagées en partie, pour compte de qui de droit. 22 aout

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le Mercredi 23 Septembre 1835, à midi, à la bourse de Hewlett, Une habitation située dans la paroisse Plaquemine, à vingt quatre milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du Mississipi, mesurant un arpent et demi de face sur quarante de profondeur, bornée par en haut par Mr. E. Verret, et par en bas par Mr. B. Marigny.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 22 a

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu, lundi 31 aout à midi, à la Bourse Hewlett, les belles propriétés suivantes:
1o. Un lot de terre situé à l'encoignure N. W. des rues Ste. Anne et Robertson, mesurant 59 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste. Anne, sur une profondeur de 117 pieds, 6 pouces et 7 lignes sur la rue Robertson, ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent. Les banquettes sont faites en briques et flag-stones.
2o. Un lot de terre joignant le lot ci-dessus, mesurant 34 pied de face à la rue Ste. Anne, sur une profondeur de 117 pieds 6 pouces et 7 lignes.
3o. Un lot de terre joignant le lot ci-dessus, mesurant 34 pieds de face à la rue Ste. Anne, sur 117 pieds, 6 pouces et 7 lignes de profondeur. Il y a sur ce dit lot une maison bâtie entre poteaux, contenant quatre chambres basses, 4 chambres et quatre cabinets au grenier; le tout bien latté et plâtré, avec une cuisine à quatre chambres, double cheminée puits en briques, et double lieu d'aisances.—Les banquettes sont en briques
4o. Un lot de terre situé rue Robertson, joignant le No 1 mesurant 35 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur.
5o. Un lot de terre contigu au lot ci-dessus, mesurant 35 pieds de face à la rue Robertson, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.
Les batisses ont été parfaitement soignées et les terrains sont élevés. Sur le lot de l'encoignure il y a un grand nombre d'arbres fruitiers. Les personnes qui auraient envie d'acquérir sont priées de visiter les lieux.
Pour plus amples détails voir les plans déposés à la Bourse.
Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant M. Joseph Cuvillier, not. pub. aux frais des acquéreurs. 20 aout—11

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu lundi 24 du courant, a 4 heures de l'après midi, le fonds d'un cabaret situé au coin des rues de la Commune et St Jean, bien assorti en vins, liqueurs et groceries. Conditions, comptant. 19 aout

PAR TRICOU, DOMINGON ET CANONGE.

IL sera vendu le mercredi 26 Août 1833, á midi à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour de District.
72 Actions de la Banque consolidée abandonnées par F St. Martin à ses créanciers.
Conditions comptant. 15 août.

SOULIERS FRANCAIS.

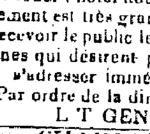

Le soussigné offre à vendre en gros et en détail, un assortiment de jolis SOULIERS français. S'adresser à la maison seule sur la Levée, entre les deux marchés, encoignure faisant face à la halle aux légumes.
18 aout—4 JH. PAUCHON.

EAU-DE-VIE—25 barrils et 2 demi pipes d'eau de vie imitée en debarquement du navire Ocean, à vendre par WILLIAM BRYAN,
12 aout Vieille Levée, no 36.

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de la Nlle, Orleans et Carrollton.

ON recevra au bureau de cette compagnie des propositions pour louer l'hôtel nouvellement établi à Carrollton. L'établissement est très grand et sera parfaitement meublé et prêt à recevoir le public le 1er septembre.
Les personnes qui désirent prendre des renseignemens sont priés de s'adresser immédiatement un bureau de la compagnie. Par ordre de la direction,
13 aout—10 L T GENERES, caissier *pro tem.*

A VENDRE.—CHARLOTTE, négresse américaine âgée de 18 ans, depuis 7 ans dans le pays, excellente coiffeuse, blanchisseuse et cuisinière, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Si d'ici au 1er septembre elle n'est pas vendue à l'amiable elle sera criée ce jour en vente publique par J. B. Blache, encanteur, à la Bourse Hewlett. Conditions: 6 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 14 aout

SUCRE DE LA HAVANE.—11 caisses Sucre blanc, 278 dito Sucre brut, de la Havane, de qualité très-supérieure, reçues par la goélette Creole, à vendre par
17 aout—6 MARTINEAU, CRUGER & Co.

ON DEMANDE 8 forgerons bons ouvriers qui seront constamment employés et auxquels on payera de bons salaires en s'adressant, rue St. Charles No. 69 à
14 aout—8 JAMES DRUMMOND.

Augustin Abiol vs. ses créanciers.

LE soussigné, syndic des créanciers de la faillite Obiol, prévient ceux qui doivent à la dite faillite de venir régler entre ses mains, de même il prie les créanciers de lui remettre leurs titres de créances.
OGER FILS,
18 août—10 Rue Toulouse, entre Chartres et Levée.

NEGRES A VENDRE, rue Moreau, No 18, continuation de la rue Condé; parmi les dits esclaves, il y a un excellent forgeron. 19 aout—☞

A LOUER—Pour le 1er. septembre.

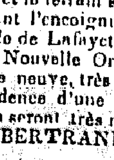

Le haut de la maison située rue de la Levee, No. 74, entre St.-Louis et Toulouse, et dernièrement occupée par M. D. Seghers. S'adresser sur les lieux ou rue Bourgogne, No. 239.
20 aout—5

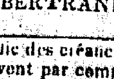

A Louer ou affermer pour le 1er Sept. prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignante à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis, S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA,
20 août—11 encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER A BAIL, pour un an au plus—

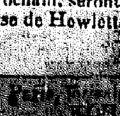

La maison et le terrain situés dans la rue Jackson, formant l'encoignure de la rue Pritanée, dans la ville de Lafayette, faisant face au chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton. La maison est presque neuve, très commode et bien distribuée pour la résidence d'une famille. Pour un bon locataire les conditions seront très modérées.
S'adresser à P. G. BERTRAND à la Douane.
19 aout—6.3ps

LE soussigné syndic des créanciers de A L Boimare prie ceux qui doivent par comptes ou par billets dûs à faillite du dit Boimare, de se présenter pour solder leurs comptes ou billets au bureau de M T Seghers, notaire, qui est chargé de recevoir et de donner quittance. Les dits comptes ou billets (dûs) qui n'auront pas été payés avant le 3 septembre prochain, seront vendus à l'encan le dit jour à midi, à la Bourse de Hewlett, par Messrs Massy & Garidel. E CA[illegible]
25 juil—3,1 t110j.

EXCHANGE on Paris, [illegible]